

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 11/12/2020, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff, sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints
MM. PASQUET Pascal, PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. ALLORENT Patrick, Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD-LOUBOUTIN Maryline, M. DEVAUX Fabrice

Mme Séverine DESCOUT-SAUVAGE est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2020. Il est adopté à l'unanimité.

II- II - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Toutefois, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissements imprévues et urgentes, le Conseil municipal autorise en vertu de l'article 11612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2020.

Ces crédits seront notamment utilisés de la façon suivante :

- Budget principal :
- Chapitre 20 jusqu'à 20 000 €
 - Chapitre 21 jusqu'à 50 000 €

- Budget assainissement :
- Chapitre 20 jusqu'à 20 000 €
 - Chapitre 21 jusqu'à 50 000 €

III- BUDGET ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENT

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M 49 prévoit l'amortissement des immobilisations, il convient d'amortir le remplacement de la pompe de transfert de boues

d'une valeur 5 060 € changée début 2020. Le Conseil municipal décide d'amortir ces travaux dès cette année, sur une durée de cinq ans.

IV- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après délibération, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Indre Nature sur le budget 2021. Il n'est pas donné suite aux demandes de Faune 36 et de la Prévention routière.

V- BUDGET PRINCIPAL : DEVIS

1) Travaux d'isolation de la mairie et création d'un local à archives

L'étude énergétique réalisée par le Conseil en Energie Partagé (CEP) initié par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (S.D.E.I) en date du 16/11/2020, a démontré la nécessité de réaliser des travaux d'isolation à la mairie pour réaliser des économies d'énergie. Dans le même temps, le rapport d'inspection des archives de la commune en date du 02/12/2019, conclue que les conditions de conservation matérielles des archives sont moyennement satisfaisantes et qu'il est nécessaire de vérifier la solidité du plancher, isoler la toiture et installer un dispositif de lutte contre l'incendie. Ainsi, le Conseil municipal décide de lancer une étude préalable dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique et l'aménagement d'un local à archives à la mairie. Le devis du cabinet Espace Projet Construction pour une première phase qui va jusqu'à l'avant-projet, est accepté pour un montant de 12 000 € HT.

Ces travaux pouvant, en partie, être financés par le dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales initié par l'Etat, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

2) Aire de jeux de la Perrette

Pour des questions de sécurité et sur avis de la commission cadre de vie, le Conseil municipal accepte le devis de Manutan Collectivités, d'un montant de 12 507,28 € HT pour l'acquisition de 3 jeux, à installer à la Perrette en remplacement des anciens devenus dangereux. Ces achats pouvant être financés en partie par le Fonds d'Action Rurale à hauteur de 6 000 €, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

VI- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SANTÉ

M. Thierry PIOCHE rend compte de la commission santé, qui s'est tenue le 12 décembre dernier. La commission s'est penchée sur la mise en place d'actions pour la recherche d'un dentiste, pour intégrer la maison médicale.

VII- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie des vœux et la galette des aînés organisées chaque année sont annulées en 2021. Aussi, la commission communication propose de distribuer aux plus de 75 ans de la commune des bons cadeaux de 15 € à valoir chez les commerçants de Sainte-Sévère sur Indre qui accepteront de signer une convention avec la commune.

Le Conseil municipal approuve et valide cette idée.

Les résidents de l'EHPAD le Castel se verront remettre chacun un coffret cadeau.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1- Etat d'avancement des dossiers

M. le Maire fait le point sur les différents dossiers en cours :

- Les travaux de la station d'épuration se poursuivent, à ce jour aucun retard n'est à déplorer. M. le Maire rappelle qu'au printemps une visite du chantier sera organisée pour les élèves de la commune (école et collège) afin d'expliquer le fonctionnement d'une station d'épuration.
- Le démontage du Mille Club et des vestiaires est programmé pendant les vacances scolaires de février.

A l'occasion des travaux de construction des maisons par l'OPHAC, il est évoqué l'idée de créer des places de parking le long du stade. Une estimation va être demandée.

- La signature pour l'acquisition des parcelles rue du Dos d'Âne est prévue le 29 décembre prochain.

2- Création d'un groupe de travail pour le label « Petites cités de caractère »

M. le Maire souhaite la mise en place d'un groupe de travail pour constituer le dossier de candidature au label « Petites cités de caractère », à déposer avant mars 2021.

Laurence PILLOT-DUPUIS, Michèle LUNEAU-PIGOIS, Séverine DESCOUT-SAUVAGE et Arnaud METIVIER sont volontaires. Mme Arlette PECHER apportera son soutien à ce groupe. Le Conseil municipal la remercie par avance.

IX- INFORMATIONS DIVERSES

1) Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire indique que la commune a renoncé à son droit de préemption pour la parcelle AC 85 située rue du Vatican.

2) Remerciements

M. le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de la section de Sainte-Sévère de la FNATH et de la confrérie des porteurs de Sainte-Sévère pour la subvention communale octroyée en 2020.

3) Félicitations

Le Conseil municipal adresse ses félicitations aux élèves de la commune ayant obtenu une mention « très bien » ou « bien » au brevet des collèges 2020, à savoir Nathanaël BRUNEAU, Lucas SAUSSEREAU-PATINAUD et Emma CAPPELIER.

Le Conseil municipal félicite également les lauréats du concours des maisons fleuries 2020 : Régine BERRY, Marie-Agnès et Jacques BOURY, Lucette DAGUENANT, Monique GEOFFROY, Cécile HILLION (Le Relais du facteur), et Sandrine REDON.

Agenda :

- 23/12/2020 : signature acte de vente 56-58 avenue d'Auvergne
- 29/12/2020 : signature acquisition parcelles rue du dos d'âne
- 07/01/2021-13h30 : rendez-vous UDAP pour périmètre délimité PLUi
- 22/01/2021-20h : Conseil municipal
- 19/02/2021-20h : Conseil municipal
- 19/03/2021-20h : Conseil municipal
- 23/04/2021-20h : Conseil municipal
- 21/05/2021-20h : Conseil municipal
- 25/06/2021-20h : Conseil municipal

Fin de séance : 22h

Le Maire,
Jois DAUGERON



[Handwritten signature]